YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2010

DELIBERATION N° 2010/12/445

OBJET : Sorties scolaires : versement d'un acompte aux coopératives scolaires.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que pour l'année scolaire 2010/2011, la Municipalité, en partenariat avec l'Education Nationale, a souhaité confier l'organisation administrative des sorties scolaires aux écoles maternelles et élémentaires de la Ville, afin de leur donner la libre administration du choix des lieux, dates, horaires…,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal du 22 novembre 2010 a approuvé la conclusion d'une convention avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'Essonne (OCCE 91), prévoyant une sortie ou deux demi-journées par classe, par an et par école, sans que le financement n'excède 450 € par classe, avec ajustements possibles suivant les contraintes des écoles (éloignement par rapport aux équipements sportifs et culturels…),

CONSIDERANT que le Budget Primitif 2011 prévoit au chapitre 65, une enveloppe globale de 48 270 € dédiée aux subventions des sorties scolaires,

CONSIDERANT que dans l'attente de l'avis de l'Inspectrice de l'Education Nationale, il est proposé d'effectuer le versement d'un acompte par coopérative scolaire adhérente à l'OCCE 91, afin de ne pas bloquer la mise en œuvre des projets pédagogiques du 1er trimestre 2011,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Affaires Sociales et Scolaires, ainsi que de la Commission des Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'effectuer le versement d'un acompte de 1 000 € par coopérative scolaire adhérente à l'OCCE 91, sur la subvention relative au financement des sorties scolaires pour l'année 2010/2011,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

DIT que le solde sera versé au premier trimestre 2011, après avis de l'Education Nationale.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 14-12-10
et de la publication le 16-12-10
Le Maire,